

Communiqué de presse



10 octobre 2023

La petite enfance mérite une véritable ambition politique

Comme la plupart des acteurs de la petite enfance, les élues et élus du Réseau français des villes éducatrices ont appris la suppression par les députés de l'article 10 de la loi sur le plein emploi qui devait acter la création d'un service public de la petite enfance sous la responsabilité des communes.

Nous sommes très surpris de cette suppression. Même s'il n'était pas parfait, un gros travail de concertation a été entrepris par madame Elisabeth Laithier, et la crise du secteur est désormais connue de toutes et tous. L'urgence est réelle, alors que dans de nombreux territoires des places ne peuvent être ouvertes faute de personnel qualifié disponible.

Même si la navette parlementaire qui attend la loi pour le plein emploi n'oblitére pas encore tout à fait la possibilité que l'article 10 réapparaisse, il nous semble important de ne pas perdre de vue plusieurs objectifs.

La petite enfance a besoin d'une véritable ambition, et donc d'un texte de loi propre qui se donne véritablement les moyens de prendre en compte tous les défis auxquels se heurtent les acteurs, en particulier l'amélioration de l'offre de formation et l'augmentation des rémunérations. Ces points sont essentiels pour résoudre la crise de recrutement qui paralyse le secteur. Un meilleur contrôle des entreprises privées lucratives et de tous les établissements qui leur sont liés est aussi un critère indispensable pour l'amélioration de la qualité de l'accueil partout sur le territoire.

Cet article de loi ne pouvait apporter une réponse complète aux enjeux du secteur de la petite enfance mais avait au moins le mérite de faire exister la question. Nous demandons à ce qu'un projet de loi pour la petite enfance soit travaillé, afin de garantir une offre de modes de garde équitable et un accueil de qualité.

Contact presse

Sandrine Le Gouic - référente petite enfance

04 78 03 67 22



Désabonnement